

La FTM CGT apprend avec stupéfaction ce qui est en train de se dérouler sur le site Renault de Busan en Corée.

L'entreprise réalise un film promotionnel et fait appel à des salariés pour les mettre en scène. L'une des scènes suscite un émoi chez les Coréens.

La FTM CGT n'entend pas contester la façon dont les coréens ont pu percevoir cette scène. Il s'agit là d'une appréciation en fonction de la culture, de l'histoire et des croyances des peuples qui sont toujours respectables dès lors qu'elles ne nuisent pas à autrui.

L'entreprise de Renault Busan semble maintenant vouloir entamer des procédures disciplinaires contre la salariée.

La FTM CGT conteste toute action qui viserait à s'en prendre à cette salariée. Elle était dans une situation où elle n'avait pas la maîtrise de la mise en scène. En participant à ce film elle était toujours sous l'autorité de l'entreprise. Il n'y a rien à lui reprocher.

Lors du montage du film, la scène aurait pu être coupée, or ni l'entreprise qui a réalisé le film ni l'entreprise cliente (Renault Busan) n'ont réagi.

La faute incombe exclusivement à la direction de Renault Busan.

La FTM CGT entend être très claire. Il n'est pas question que cette salariée soit inquiétée. Notre Fédération va saisir la direction centrale du Groupe Renault et diffuser l'information à IndustriALL Global Union pour provoquer une mobilisation contre toute action de l'entreprise envers cette salariée ! Il est par ailleurs totalement stupéfiant que seule cette salariée soit mise en cause, et qu'aucune mise en cause de la hiérarchie ne soit avancée !

La FTM-CGT restera aux côtés de la salariée et lui affirme son total soutien.

Montreuil, le 17 juillet 2024